



## Canalisations d'eaux usées

Par **miot**, le **21/05/2009** à **13:31**

Bonjour,

Une canalisation d'eau usée, utilisée jusqu'en octobre 2008 par un groupe de 6 copropriétaires, n'est plus utilisée depuis cette date que par nous-mêmes.

Ladite canalisation sort de notre salle de bains, chemine sur 5 m dans l'appartement du voisin pour se raccorder sur la descente verticale de l'immeuble.

Notre voisin a constaté une fuite de cette canalisation.

La question est : les travaux sont-ils privés, communs à l'ensemble des 6 ex-copropriétaires, à la totalité de la copropriété, à notre voisin et/ou à nous mêmes.

Merci de votre réponse